

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/05

Objet : Adoption de la Charte Régionale de l'Eau « Agir aujourd'hui pour anticiper demain »

L'an deux mille quatorze, le 21 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. La précédente séance prévue le 12 février avait été annulée faute de quorum suffisant.

Séance du 21 février 2014

Date de convocation :
Le 13 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de Séance :
Mme Elisabeth CLAUZIER

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc ZANETTO**, Rapporteur du budget ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical Suppléant de Mme Chantal EYMEOD ; **M. Michel BAUDRY**, Conseiller syndical Suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ; **Mme Elisabeth CLAUZIER** Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT ; **M. Daniel BOSQUET** conseiller syndical de Mme Valérie GRENARD

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER ; M. Jean Pierre GANDOIS par Monsieur Michel BAUDRY ; Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : Mme Jessica GUILLARD Conseiller municipal de Chorges ;
Mme Laurence CRISCUOLO

Etaient excusés :

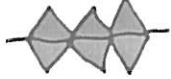
Les conseillers syndicaux suivants : M. Jean Marie BERNARD, M. Guy BLANC, M. Joël BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI.
M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, M. Gilles COLLAIRE (CG 05), M. Yvan CHAIX (CG 05), Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical l'engagement de longue date du S.M.A.D.E.S.E.P. pour participer activement à la démarche du SOURCE (Schéma d'Orientation et d'Utilisation de la ResSource en Eau) portée par le Conseil régional PACA.

Cette démarche régionale, qui a aboutie aux Assises Régionales de l'Eau, s'est appuyée sur les politiques volontaristes fortes de la Région en environnement et dans le domaine de l'eau, ainsi que sur la reconnaissance des spécificités méditerranéennes dans la Directive Cadre sur l'Eau. Elle a permis l'élaboration d'un diagnostic partagé à l'échelle régionale courant 2010-2011, puis la proposition d'orientations stratégiques.

Les orientations stratégiques ont notamment proposé l'élaboration d'une Charte régionale de l'Eau, qui décline divers principes fondamentaux auxquels les signataires s'engageront à adhérer (notamment le fait de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Région PACA), ainsi que la mise en œuvre d'une instance de gouvernance partagée à l'échelle régionale : l'« Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères » ou AGORA.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite directive-cadre sur l'eau,
- La loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive-cadre en droit français,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3211-1,
- La loi n° 2009-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 Rhône-Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009,

CONSIDERANT :

- La nécessité d'optimiser la gestion de la ressource en eau à l'échelle régionale ;
- La procédure de contrat de bassin-versant engagée et portée par le SMADESEP sur le bassin « Haute-Durance et Serre-Ponçon » ;
- Les principes fondateurs de la Charte régionale de l'eau, que les signataires s'engageront à respecter dans le cadre de leurs compétences et responsabilités ;
- La volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de mettre en place, au niveau régional, une instance de gouvernance partagée : l' « Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères » (AGORA) en charge d'assurer les différentes missions nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie régionale ;
- L'intérêt pour le S.M.A.D.E.S.E.P. de signer la Charte régionale de l'eau et de siéger au sein de l'AGORA afin :
 - ✓ d'être acteur des déclinaisons locales du schéma régional ;
 - ✓ de rappeler les enjeux des territoires de montagne et la nécessaire solidarité aval/amont sur la gestion de la ressource en eau ;
 - ✓ de mobiliser le plus en amont possible les sources de financements potentielles sur les grands projets concernant le bassin-versant « Haute-Durance - Serre-Ponçon » ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 février 2014 :

- **ADOpte** la Charte Régionale de l'Eau, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à la signer ;
- **APPROUVE** le principe de création de l'«Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères» (AGORA) ;
- **S'ENGAGE** à contribuer aux missions de cette instance et à prendre en compte les enjeux d'une gestion intégrée et durable de la ressource en eau dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- **PROPOSE** de nommer le Président comme élu référent du S.M.A.D.E.S.E.P. au sein de l'instance AGORA ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,

Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2014/05 Page2/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes.

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.